

„ deux ans, supposé qu'on employât ce tems dans  
 „ des négociations pour procurer un accommodement  
 „ entre les deux Parties intéressées, L. H. P.  
 „ étans toujours disposées à faire tous les efforts  
 „ possibles, de concert avec les trois autres Puif-  
 „ sances Médiatrices, pour amener cette négocia-  
 „ tion à une heureuse fin.

Les deux Ambassadeurs des Cours de Vienne & de Versailles, qui peut-être ne s'attendoient point à cette Déclaration, ont depuis peu de jours présenté à l'Etat un nouveau mémoire qui y sera d'une réponse conforme à des mesures que le Ministère de leurs Cours ont concerté, comme on l'apprend, pour obvier à ce que cette affaire n'ait des suites contraires à leurs vûs. On en donnera le précis lorsque cette pièce nous parviendra.

Il. Comme les Etats Généraux avoient fait des plaintes, il y a quelque tems à la Cour d'Espagne, au sujet de quelques Vaisseaux Hollandois qu'ils ont déclaré avoir été pris par les Gardes Côtes Espagnols, Mr. le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur de cette Cour, y a répondu par un mémoire divisé en deux parties, & très-bien déduit, qu'il presenta le 9. Septembre à l'Etat. Il ne s'y étend point seulement sur les plaintes de L. H. P. mais il y fait des plaintes lui-même de la part du Roi son Maître, de ce que des Armateurs de *Curaçao* ont commis des violences contre les Espagnols, ainsi qu'on va le faire voir par la substance du mémoire même que voici.

*Le Ministre d'Espagne fait des représentations à l'Etat.*

Le Marquis de St. Gilles donne dans la première partie de son mémoire le précis des actes par lesquels il veut justifier la contrebande de cinq prises Hollandoises dont il donne des noms; il remarque aussi que trois des Capitaines de ces Vaisseaux ayant appelé à Madrid, ils ont négligé de poursuivre

leur